

Comment verser 13% de votre taxe d'apprentissage à l'Université du Vin?

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé.

Pour les employeurs redevables de la Taxe d'Apprentissage, cette dernière est calculée sur 0,68% de la masse salariale.

87% de ce montant doivent être versés aux OPCO, mais 13% de cette somme servent à financer les formations initiales technologiques et professionnelles.

Et c'est à vous d'en choisir le bénéficiaire !

L'Université du Vin est habilitée à recevoir ce type de versement. **N° UAI: 0261300X**

Vous pouvez donc affecter votre versement à notre établissement et procéder au paiement en direct.

Comment?

1. Remplir ce bordereau de versement et nous le retourner dûment rempli

2. Effectuer votre règlement

- **Par virement**

IBAN : FR76 1390 6001 7524 6256 1200 082

BIC : AGRIFRPP 839

Titulaire du compte : Association Université du Vin

Merci de bien vouloir indiquer en référence dans votre paiement la mention **TA2020 + votre numéro de SIREN/SIRET**

- **Par chèque**, à l'ordre de Université du Vin à adresser par courrier.

Merci de bien vouloir indiquer en référence dans votre paiement la mention **TA2020 + votre numéro de SIREN/SIRET** au dos de votre chèque.

BORDEREAU DE VERSEMENT

Renseignements sur l'entreprise

Nom de l'entreprise: _____

Raison sociale si différente: _____

SIRET: _____

Adresse: _____

Code Postal: _____

Ville: _____

Téléphone _____

Interlocuteur: _____

Fonction: _____

E-mail: _____

BORDEREAU A RETOURNER

- soit par e-mail à l'adresse suivante edouard.bayo@universite-du-vin.com
- soit par courrier à l'adresse suivante :
Université du Vin- Le Château
Service Comptabilité
26790 SUZE LA ROUSSE- France

Montant versé (€) _____

Reçu libératoire

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire.

Le souhaitez-vous :

par courrier

par mail

Merci d'avance pour votre contribution !

Pour toute question ou demande d'accompagnement, n'hésitez pas à contacter **Edouard BAYO**, en charge de la collecte de la taxe d'apprentissage, au 04.75.97.21.30 / 04.75.97.21.32 ou par mail: edouard.bayo@universite-du-vin.com